



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

La défense de l'animal devant le juge administratif

Choisir et conduire son contentieux

Objectif

Le contentieux administratif lié aux animaux connaît un développement marqué ces dernières années. Plusieurs facteurs y contribuent : l'évolution du statut juridique de l'animal, désormais reconnu comme un être vivant doué de sensibilité (art. 515-14 du Code civil) ; la place grandissante de l'animal de compagnie dans la sphère familiale et affective, qui conduit les détenteurs à mobiliser la voie juridictionnelle pour défendre leur lien avec lui ; la multiplication des arrêtés municipaux pris au titre des pouvoirs de police, parfois aux frontières de la légalité ; Les mesures sanitaires adoptées lors des crises successives (grippe aviaire, tuberculose bovine) et la sensibilité accrue du juge administratif aux atteintes portées au droit de propriété et au droit au respect de la vie privée dans ce domaine. Ces évolutions imposent à l'avocat une maîtrise actualisée des voies de recours mobilisables. Ces évolutions imposent à l'avocat une maîtrise actualisée des voies de recours mobilisables. Face à une décision administrative visant un animal, l'avocat doit immédiatement arbitrer entre plusieurs voies de droit : agir dans l'urgence pour bloquer l'exécution, obtenir l'annulation de la décision, ou engager la responsabilité de l'administration lorsque le préjudice est consommé. Ces procédures obéissent à des logiques distinctes. Ce séminaire propose d'identifier leurs spécificités et d'analyser comment elles peuvent être cumulées de manière stratégique.

Thèmes abordés

Divagation d'animaux ; animaux domestiques ; incompétence du maire et placement chez un particulier ; euthanasie ; évaluation comportementale vétérinaire ; fourrière ; mesures sanitaires ; police spéciale des animaux dangereux ; perte de l'animal.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur les pouvoirs de l'administration en matière animale : étendue et limites

- Présentation de la police administrative générale
- Maîtriser la police spéciale des animaux dangereux
- Connaître les limites des pouvoirs du maire
- Faire le point sur le contrôle du juge

Partie 2 : Choisir la bonne voie de recours et l'action indemnitaire

- Connaître le référé-liberté

- Connaître le référé-suspension
- Connaître le recours pour excès de pouvoir
- Faire le point sur l'action indemnitaire

Partie 3 : Construire la stratégie contentieuse

- Cas pratique n°1
- Cas pratique n°2



Formation animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période
**Du 30 septembre 2026
au 30 septembre 2027**



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
**Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés**



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

La défense de l'animal devant le juge administratif

Choisir et conduire son contentieux

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 30 septembre 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période
Du 30 septembre 2026
au 30 septembre 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

La défense de l'animal devant le juge administratif

Choisir et conduire son contentieux

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

